



**Ministère de l'éducation nationale - Direction générale de l'enseignement scolaire –
Bureau des lycées professionnels et de l'apprentissage**

Centre international d'études pédagogiques - Département de coopération en éducation

Projet « Tremplin »



Présentation du projet Tremplin

Dans le cadre du programme PROGRESS financé par la Commission européenne, le CIEP est engagé avec le ministère de l'Éducation nationale et l'association des Ingénieurs pour l'école (IPE) dans une expérimentation sociale impliquant le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et trois partenaires européens :

- **l'OFAJ (Allemagne),**
- **le British Council (Royaume-Uni),**
- **et ABC Wiedzy (Pologne).**

Cette expérimentation a débuté le 1er novembre 2012 pour une durée de 24 mois. En réponse à l'allongement de la période de transition entre l'école et l'entreprise et de la persistance de l'inégalité de l'insertion professionnelle entre les filles et les garçons, le projet a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés de baccalauréat professionnel et de CAP, dans les deux secteurs de formation (services et productions). Les activités réalisées au sein de chacun des établissements seront suivies et évaluées par un comité scientifique composé d'évaluateurs indépendants, membres du CIEP, du CEREQ et des organisations européennes partenaires. Cette instance procèdera, au sein de deux académies, à l'échantillonnage de seize établissements d'enseignement et de formation professionnelle (lycée et CFA) dont huit pilotes et huit témoins. Tous seront suivis à l'aide d'indicateurs généralisables et applicables à l'ensemble du territoire national et européen. Un cahier des charges présentera les deux types d'activités à mettre en place au sein des établissements. Les équipes pédagogiques, en collaboration avec les IPE, pourront construire un réseau d'acteurs territoriaux concernés par les questions d'insertion professionnelle ainsi que développer un projet d'établissement autour de la construction d'un « pôle premier emploi ». D'autre part, elles bénéficieront, notamment à travers l'expertise des partenaires européens, de tous les appuis nécessaires à la préparation et la mise en place de périodes de mobilité des jeunes diplômés dans des entreprises situées en Allemagne, en Pologne ou au Royaume-Uni.

